RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE BIETLENHEIM

67720 BIETLENHEIM Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Département du Bas-Rhin

Tél.: 03.88.51.12.04 E Mail: <u>BIETLENHEIM@wanadoo.fr</u>

ARRETÉ DU MAIRE n° 2017/9 RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION

- Vu le code de la route et notamment ses articles R44 et R225,
- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes, notamment l'article 25,
- **Vu** l'organisation d'une rencontre des habitants autour d'un buffet campagnard rue des Roses le samedi 1er juillet 2017 à 19 H 00,
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des participants à cette manifestation,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIETLENHEIM ARRÊTE:

Article 1 : La circulation des véhicules ainsi que la stationnement sont interdits rue des Roses à compter du samedi 1er juillet 2017 à 17 H 00 au dimanche 2 juillet

2017 à 2 H 00.

- Article 2: La signalisation sera mise en place par la commune.
- Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée à la Mairie et adressée :
 - À Messieurs les Chefs de corps des Sapeurs-Pompiers de Geudertheim et de Brumath.
 - À Monsieur le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
 - À la gendarmerie de Brumath,
 - Au Président de Bietlenheim Animation
 - Aux riverains concernés.

Fait à BIETLENHEIM, le 14 juin 2017 Le Maire.

Patrick **KIEFFER**